

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

# L' Abeille.

7me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

7me Année.

VOL. VII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 27 JANVIER 1859.

No. 5.

## LE GASTOR. (a)

Importance qu'il a eue dans le commerce des pelleteries en Canada.—Description de cet animal.—La chasse du Castor.—Sa chaussée et sa cabane.

Un Montagnais disait un jour, en plaisantant, au Père Le Jenne: “ *Missi picoutan Amiscou*; il fait toutes choses parfaitement bien, le Castor: il nous fait des chaudières, des haches, des épées, des couteaux, du pain, bref il fait tout.” Il voulait se moquer des Européens, qui recherchaient le Castor avec tant d'avidité, qu'ils allaient jusqu'à se battre, à qui donnerait le plus aux Sauvages pour cette fourrure. “ Les Anglais, ajoutait-il, n'ont pas d'esprit: ils nous donnent vingt couteaux comme celui-là pour une peau de Castor.

Le Castor, en effet, a été longtemps le premier et le plus important objet de commerce du Canada. Québec n'était pas encore fondé, que déjà les traiteurs remontaient le fleuve jusqu'à Tadoussac et aux Trois-Rivières; et, lors de l'arrivée des Jésuites en ce pays (1625), un des Sauvages les plus anciens disait au Père Charles Lalemant qu'il avait vu jusqu'à vingt navires dans le port de Tadoussac. Les vaisseaux apportaient les marchandises que l'on traitait avec les Sauvages, couvertures, capots, haches, fers de flèches, aleines, couteaux, chaudières, pruneaux, raisins, bled d'Inde, biscuits, tabac, avec les provisions nécessaires aux traiteurs; et en échange ils emportaient les peaux d'original, de loup-cervier, de renard, de martre, de loutre, de rat-musqué et surtout de Castor qui faisait leur plus grand profit. “ On m'a dit, rapporte le même Père, que pour une année, ils en avoient emporté jusques à 22,000; l'ordinaire de chaque année est de quinze à vingt mille, à une pistole la pièce; ce n'est pas mal allé.”

Les Castors sont ordinairement fort noirs dans les pays les plus septentrionaux; on y en trouve aussi de blancs. Ceux du Canada sont la plupart bruns; mais cette cou-

leur s'éclaircit à mesure que les pays sont plus tempérés.

Cet animal est revêtu de deux sortes de poil, excepté aux pattes, qui sont couvertes d'un poil très-court. Le poil de la première espèce est long de huit ou dix lignes jusqu'à deux pouces, et diminue en approchant de la tête et de la queue; c'est le plus gros, le plus rude, le plus luisant, et il donne la principale couleur au Castor. L'autre espèce de poil est un duvet très-fin et très-serré, long d'environ un pouce, qui garantit le Castor du froid, et qui sert à faire des chapeaux et des étoffes. Les peaux qui ont servi d'habit ou de couverture de lit aux Sauvages sont les plus recherchées, parce qu'elles ont perdu leur grand poil, et que le duvet qui reste, étant devenu gras par la matière de la transpiration, est plus propre aux ouvrages, et se foule beaucoup mieux. Ce duvet, quand l'animal est en vie et qu'il travaille, est conservé et garanti de la boue par le poil le plus rude et le plus long.

Le Castor a les yeux fort petits, l'iris d'un bleu foncé; et on remarque, dans le grand angle de l'œil, comme une troisième paupière destinée à couvrir ou à découvrir la cornée au gré de l'animal.

Les deux mâchoires, qui sont très-fortes et presque égales, sont garnies chacune de dix dents, huit molaires et deux incisives. Les incisives sont situées au bout du museau, celles d'en haut sont longues d'environ huit lignes, et celles d'en bas ont environ un pouce de long. Les racines des supérieures ont deux pouces et demi de longueur; celles des inférieures ont plus de trois pouces, et suivent la courbure des mâchoires, ce qui leur donne une force prodigieuse: aussi les Castors abattent à belles dents de grands arbres.

Les pieds de devant sont semblables aux pieds des animaux qui, comme lui, aiment à ronger, et qui tiennent entre leurs pattes ce qu'ils mangent, comme les rats, les écureuils; les pieds de derrière ressemblent à ceux des oiseaux de rivière, et sont garnis de membranes entre les doigts, comme ceux des oies et des canards. De sorte que, depuis le bout du nez jusqu'aux cuisses, il est semblable à un rat; depuis les cuisses jusqu'à la queue, il

ressemble assez aux oiseaux de rivière qui ont les pieds plats.

La queue du Castor n'a aucun rapport avec le reste du corps. Elle paraît approcher de la nature des poissons; car elle est couverte d'une peau écailleuse, sous laquelle on trouve une graisse ferme qui ressemble assez à la chair du marsouin; ce qui sans doute a contribué à faire passer le Castor pour un amphibie. Les écailles sont exagones, épaisses d'une demi-ligne sur environ trois ou quatre lignes de long, couchées les unes sur les autres, jointes ensemble par une pellicule fort délicate, et enchassées dans la peau, dont elles se séparent aisément après la mort de l'animal.

Le Castor, étant destiné à des ouvrages de maçonnerie, coupe le bois avec ses dents, amollit et gâche la terre glaise avec ses pieds, et sa queue lui sert non seulement de truelle, mais d'auge pour porter le mortier.

Les plus gros Castors ont trois ou quatre pieds de long, sur douze ou quinze pouces de large au milieu de la poitrine et d'une hanche à l'autre. Ils pèsent ordinairement de quarante à soixante livres. Quant à la durée de leur vie, on ne croit pas qu'elle soit de plus de quinze ou vingt ans.

La chasse du Castor se fait au commencement de novembre jusqu'aux mois de mars et d'avril, parce qu'il est alors bien fourni de poil. On le tue à l'affût, on lui tend des pièges, ou on le prend à la tranche. L'affût est la manière la plus ennuyeuse et la moins assurée. La plus commune est celle de lui tendre des pièges. Quoique les Castors aient fait leurs provisions, ils ne laissent pas que d'aller de temps en temps dans les bois chercher de nouvelle nourriture. Les chasseurs, qui savent qu'ils aiment mieux le bois frais que celui qui est flotté, leur en apportent tout près de leurs cabanes, et leur dressent des pièges semblables à ces quatriers de chiffre avec lesquels on prend les rats. On plante fort avant dans la terre plusieurs piquets de trois ou quatre pieds de long, entre lesquels il y a une traverse fort pesante, élevée d'environ un pied et demi. Sous cette traverse on met pour appât une bran-

(a) Cet article a été extrait en partie des Relations des Jésuites et en partie d'une lettre de M. Sarrazin, reproduite dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1704.

che de peuplier longue de cinq ou six pieds, laquelle conduit à une autre branche fort petite. Celle-ci répond à la traverse, avec tant de justesse, que le Castor a beau remuer la première, la traverse ne tombe que lorsqu'il coupe la petite branche.

(A continuer.)

## L'ABEILLE.

“ Forsan et hæc olim meminisse juvabit. ”

QUÉBEC, 27 JANVIER 1859.

Au moment où le Parlement Canadien va se réunir, l'Abcille, toujours curieuse, s'est demandé pourquoi il ne lui serait pas permis de parler comme tant d'autres de l'événement qui préoccupe en ce moment tous les esprits et de cette grande machine politique appelée *Parlement*. Et aussitôt, grande rumeur autour d'elle; cent voix bien connues de s'écrier: “ l'Abcille ne doit pas parler de politique, ou elle n'est plus Abcille; ” et la pauvre petite de s'étonner d'abord; de se fâcher ensuite; puis enfin d'expliquer promptement sa pensée.

Oui, lecteurs, l'Abcille veut parler aujourd'hui de politique, mais voyons d'abord sous quel point de vue elle envisage ce grave sujet.

Parlez-lui de cette politique, où les passions les plus violentes, venant en contact les unes avec les autres, produisent les haines, les querelles interminables, les desirs de vengeance, et du milieu de tout ce mélange, faites entendre ces noms significatifs de rouges, de démocrates, de bleus, de mercenaires, et que sais-je encore! alors dame Abcille, étant fort prudente de sa nature, se retire dans sa ruche, et pendant que la tempête gronde au dehors, elle, au dedans, s'occupe à confectionner pour ses lecteurs le plus délicieux de ses rayons. Que le souffle enflammé des passions politiques s'apaise, que le calme succède à l'orage, que la voix de la haine, de l'animosité fasse place à la voix de la raison et de la justice; qu'il s'agisse, par exemple, de parler d'institutions politiques, de faire connaître l'état du pays, alors l'Abcille se permet de dire quelques mots, et cela sans fiel et sans amertume. C'est ainsi qu'aujourd'hui elle quitte ses parterres favoris et veut même, dans un sujet très-sérieux, chercher un rayon de miel utile à ses fidèles et bien-aimés lecteurs.

Se proposant de tenir ses lecteurs au courant des débats de la Chambre, elle craint que plusieurs de ses jeunes amis ne se trouvent parfois embarrassés. Pour obéir à ses ordres, nous croyons devoir dire quelques mots sur les principaux per-

sonnages qui vont paraître sur la scène. Si, malgré tous nos efforts, il se trouve quelque hérésie dans les lignes qui vont suivre, ne nous condamnez pas, bienveillants lecteurs; notre plume est encore, il est vrai, novice dans cet art profond, mais notre cœur ne fut jamais obstiné dans les voies de l'erreur.

Quels sont donc les principaux acteurs de ce grand drame réel, que nous appelons une *Session parlementaire*? Nommons tout d'abord, S. Excellence le Gouverneur général: choisi par Sa Majesté pour la représenter dans cette colonie, il jouit des prérogatives de celle dont il tient la place. Il peut convoquer, proroger, dissoudre le Parlement; à lui seul appartient le pouvoir de nommer les fonctionnaires publics; juges, magistrats, commissaires, etc; il fait grâce aux criminels, ou commue leur peine; choisit les membres de son conseil appelés *ministres* qui deviennent alors responsables de tous ses actes; mais sans le consentement desquels il ne peut rien faire.

Après le représentant de Sa Majesté vient le double Sénat chargé de veiller aux intérêts de peuple canadien: le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative; nous parlerons successivement de ces deux branches, en commençant par la plus populaire de toutes. L'Assemblée Législative. Le Conseil Exécutif aurait dû trouver sa place auprès du Gouverneur avec lequel il forme, pour ainsi dire, une seule branche; mais pour être mieux compris, nous remettons à en parler plus tard.

L'Assemblée Législative, ou la Chambre Basse, correspond à la Chambre des Communes en Angleterre. Elle se compose de membres élus par le peuple pour quatre ans; ils peuvent cependant être cassés plus tôt par le Gouverneur, s'il le juge à propos. Cette Chambre représente le peuple, et de cette qualité résultent des prérogatives qui sont assez grandes. La principale est qu'aucune loi qui a rapport à la levée ou à l'emploi des deniers publics, ne peut être proposée en premier lieu ailleurs que dans cette Chambre; les autres lois, au contraire, peuvent être proposées aussi dans le Conseil Législatif. C'est dans l'Assemblée Législative que se débattent toutes les grandes questions vitales de la province; c'est là que siègent les ministres du Gouverneur et qu'ils rendent un compte rigoureux de tous leurs actes.

Les membres de la Chambre Basse se partagent en deux camps armés l'un contre l'autre; les *ministériels* et l'*opposition*. Les premiers font profession d'avoir confiance dans les ministres du Gouverneur, et sont disposés à appuyer ordinairement les mesures ministérielles, c-a-d, tous les pro-

jets de loi et la manière de gouverner du Conseil Exécutif.

L'opposition, au contraire, fait profession de n'avoir aucune confiance dans les ministres; elle épie tous leurs actes pour y trouver des défauts, et malheur au pauvre ministre qui a pour un instant oublié le moindre de ses devoirs, ou aussitôt l'opposition l'accuse, et cherche par tous les moyens à lui faire perdre la confiance de la Chambre.

Entre ces deux camps opposés, se trouve un certain nombre d'Indépendants qui votent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant qu'ils croient une mesure bonne ou mauvaise. Tour à tour flattés et honnis par les deux partis, ils parviennent quelquefois à être les arbitres de la destinée du ministère qu'ils soutiennent ou qu'ils renversent.

Cette guerre intestine ne se borne pas aux luttes parlementaires; elle se produit au dehors par les journaux qui peuvent se classer, comme les membres, en *ministériels*, *anti-ministériels* et *indépendants*. L'Abcille, au milieu de ces graves débats, formera à elle seule une quatrième classe, celle des *spectateurs attentifs*.

Dès la semaine prochaine nous verrons ces partis en présence: le discours du Gouverneur est censé l'œuvre du ministère et le programme de la politique ministérielle. Par la manière dont la Chambre Basse appréciera ce discours et y répondra, nous saurons jusqu'à quel point le ministère est fort ou faible. Dans ce siècle de calcul, le rapport entre les nombres de la majorité et de la minorité est regardé comme l'indicateur infaillible de la force ou de la faiblesse.

L'Assemblée Législative, ainsi que le Conseil Législatif dont nous allons maintenant parler, sont présidés par des *Orateurs* (*Speakers*) qui ne votent que lors d'une division égale; celui de l'Assemblée est élu par la Chambre; celui du Conseil est nommé par l'Exécutif.

De même que l'Assemblée Législative correspond à la Chambre des Communes en Angleterre, de même le Conseil Législatif correspond à la Chambre des Lords.

Cette Chambre, appelée aussi Chambre Haute, se compose actuellement de deux sortes de membres; les uns élus pour huit ans par le peuple conformément à une loi récente qui rend ce corps électif, et les autres, choisis par le Souverain avant que cette loi ne fût en force. Le Conseil Législatif est destiné à représenter la grande propriété, et à servir d'intermédiaire entre le Souverain et le Peuple. Il tient, d'un côté à celui-ci, par ses intérêts, par son élection, ou par son origine, et de l'autre, il tient au Souverain par son indépendan-

ce, car il ne peut être dissous comme la Chambre Basse.

Les membres du Conseil Législatif ont le titre d'honorable, toujours et partout. Les membres de l'Assemblée Législative n'ont ce titre que dans l'enceinte parlementaire. Durant les sessions, les uns et les autres jouissent de grands privilèges, entre autre de ne pouvoir être cités en justice, ni emprisonnés, sans la permission de la Chambre dont ils sont membres.

Le Conseil Exécutif, ou le Ministère, est, à proprement parler, le pivot sur lequel tourne la machine entière; aussi est-ce sur le Ministère que se dirigent tous les regards, toutes les attaques et tous les éloges. Le nombre des ministres n'est pas fixé par la constitution, et il est aujourd'hui de dix: un président du conseil exécutif, un secrétaire provincial, un receveur général, un inspecteur général des comptes publics, un commissaire des terres de la couronne, un ministre des travaux publics, deux procureurs généraux, un maître général des postes, et l'orateur du Conseil législatif. Les pouvoirs du gouverneur sont très amples comme nous l'avons vu, cependant il ne peut en user sans le consentement de ses ministres qui répondent de tous ses actes sur leur fortune et même sur leur tête; (une *circulaire fédérale* rapporte qu'on n'en est jamais venu à cette extrémité dans le Canada.)

Quand le Gouverneur ne veut point se conformer à l'avis de ses ministres, et qu'au lieu de ses actes ne rencontrent pas leur approbation, ils n'ont, pour en éviter la responsabilité, d'autre parti à prendre que de résigner, et alors on a ce qu'on appelle une *crise ministérielle*. Puis toute la machine est arrêtée jusqu'à la formation d'un nouveau ministère.

A peine les ministres ont-ils résigné, le Gouverneur invite un des hommes les plus influents qu'il connaisse, à se charger de former un nouveau Conseil Exécutif, dont il sera le chef ou le premier, et qui portera son nom; c'est ainsi que l'on trouve dans l'histoire les noms de *ministère Lafontaine*, *ministère Mac Donald* et tout récemment le *ministère Brown*; et quelquefois un ministère a deux chefs, comme le ministère Lafontaine-Baldwin; le ministère actuel s'appelle *ministère Cartier*.

Les nouveaux ministres, ainsi choisis, ont deux conditions à remplir, avant d'entrer en fonction. Il faut avant tout qu'ils se fassent élire, au moins la plupart, membres de la Chambre Basse, et se présentent à l'élection en qualité de ministres. Une fois élus, ils doivent encore demander à l'Assemblée Législative un vote direct ou indirect de confiance, et c'est là une condition *sine qua non*. S'ils obtiennent ce vote, la machine reprend ses opérations et les affaires continuent à se traiter. Mais

si la Chambre refuse ce vote, grande confusion!! grand fracas!! nouvelle *crise ministérielle*, causée non plus par le dissentiment du Gouverneur et des Ministres; mais par le désaccord entre le Ministère et la Chambre envers laquelle il est responsable.

Le moyen de sortir de ce nouvel *impasse* est une résignation du Ministère ou un appel au peuple par la dissolution de la Chambre Basse. Dans ce dernier cas, on a une *élection générale*, dans laquelle les candidats se présentent à leurs électeurs, comme ministériels, ou comme anti-ministériels, et le peuple décide du sort des ministres. Si dans la nouvelle Chambre le Ministère a un plus grand nombre de partisans, les affaires marchent; sinon, nouvelle *crise ministérielle* causée par le dissentiment du Ministère et du Peuple. Elle doit se terminer par la résignation des Ministres.

Voilà, chers lecteurs, les principaux rouages de cette machine compliquée que l'on appelle le *gouvernement constitutionnel*, *gouvernement responsable*. Il y aurait encore bien des choses à dire sur la manière dont les lois sont proposées, discutées et adoptées ou rejetées; mais aujourd'hui la *navire Abille* sent déjà ses ailes trop chargées et demande permission de rentrer dans sa niche, après vous avoir donné en guise de souvenir une liste des membres du Ministère actuel.

#### MINISTRES DU CANADA.

##### Bas-Canada.

- Hon. G. E. Cartier, *premier*, Procureur général;
- Hon. John Rose, Commissaire des travaux publics;
- Hon. N. F. Belleau, Président du Conseil législatif;
- Hon. C. Alley, Secrétaire provincial.

##### Haut-Canada.

- Hon. T. Galt, Inspecteur général;
- Hon. J. A. Macdonald, Procureur-général;
- Hon. J. Ross, Président du Conseil des ministres;
- Hon. Smith, Maître général des postes;
- Hon. J. Sherwood, Receveur général;
- Hon. Vankougnnet, Commissaire des terres de la couronne.

#### UNIVERSITÉ LAVAL.

Le R. vénéral M. T. E. Hamel a commencé mardi soir un cours public de Physique, qui aura lieu pendant le second terme tous les mardis, jeudis et samedis à sept heures, trois quarts du soir.

FRANCE. Au lever du jour de l'an, Napoléon III a dit à l'ambassadeur d'Autriche: "Je regrette que vos relations avec l'Autriche ne soient pas aussi satisfaisantes qu'elles l'étaient jadis; mais je vous prie d'assurer votre Empereur que mes sentiments personnels pour lui sont encore les mêmes." Tout le monde a été surpris d'entendre ces paroles de la part d'un prince aussi puissant et habituellement si réservé. Elles ont causé une pa-

riqne sous le coup de laquelle on était en proie aux dernières nouvelles, quoiqu'elle eût un peu diminué par suite d'une déclaration ou explication semi-officielle donnée par le *Moniteur* qui est le journal officiel du gouvernement en France.

ITALIE.—Les provinces Autrichiennes paraissent être dans un état voisin d'une révolution. Les bruits les plus étranges y circulent et excitent le peuple. Les villes de Milan et de Pavie sont presque à l'état de siège, c-à-d, que les pouvoirs des magistrats ordinaires sont suspendus, et que toute l'autorité est concentrée dans les chefs militaires, comme dans une ville assiégée.

On parle aussi de négociations entamées entre les Empereurs de France et Autriche, et le Pape pour modifier l'état actuel de l'occupation de Rome et d'Ancone par ces deux puissances.

ESPAGNE. Le ministère a déclaré que l'Espagne ne consentait jamais à vendre l'île de Cuba aux États-Unis. Les Chambres ont appuyé cette résolution par un vote unanime. On a envoyé des forces considérables à Cuba.

#### INDES.

Les nouvelles de l'Inde anglaise datent du 29 novembre. Au départ du courrier, les Anglais avaient obtenu dans l'Inde plusieurs avantages signalés sur les insurgés, auxquels ils avaient enlevé deux fortes-fortes. Ils avaient battu le chef Beni-Madho, qui était venu les surprendre à la tête de 20,000 hommes. Dans l'Inde centrale le général Mitchell avait remporté près de Carree une victoire signalée sur les troupes de Tantia-Topee, et défait une autre armée rebelle, forte de 3,000 hommes. Toutefois la position des Anglais est encore fort critique dans l'Onde. Il leur reste à réduire un grand nombre de chefs puissants, espèces de seigneurs féodaux retranchés dans des châteaux forts, situés sur les bords du Gange, où ils ont résisté jusqu'à présent, défendus par des soldats armés de fusils à mèche.

L'Onde est aussi grand que l'Irlande; il contient une population de 5 millions, guerrière, turbulente et disciplinée. La surface du pays se compose de plaines coupées par des rivières, de s marécages, et de forêts où quelques milliers de rebelles peuvent se cacher et faire durer la guerre. Les fruits qu'on y trouve en abondance et continuellement, suffisent pour les nourrir.

JAPON.—L'Empereur Casaduco est mort à l'âge de 36 ans, empoisonné selon quelques uns, d'hydroisie selon d'autres qui paraissent mieux informés. Tous les Européens qui ont eu à traiter avec lui ont admiré sa douceur, sa politesse et son esprit. M. Harris, consul Américain étant tombé bien malade à Jeddo, l'Empereur lui envoya un de ses propres médecins instruit par les Hollandais, avec ordre de ne pas le quitter qu'il ne fût hors de danger. La mort de ce prince est d'autant plus à regretter que le chef spirituel de l'empire (car il y a deux empereurs, l'un temporel, l'autre religieux) paraît opposé à toute entente avec les Européens, et disposé à profiter de la vacance du trône temporel pour s'en emparer à son profit.

Une famille de New-Bedford, Massachusetts, a été récemment asphyxiée durant la nuit par les exhalaisons vénéneuses

du *Cormier* (Dog-wood), employé comme bois de chauffage.

Les étudiants en médecine aux États-Unis sont très-nombreux. La ville de Philadelphie, elle seule, en compte 1205 ainsi répartis entre les diverses institutions de la ville : Collège Jefferson, 550 ; Université, 400 ; Collège de Pensylvanie 125 ; École de Philadelphie 130. A New-York, l'Université a 210 élèves de médecine ; le Collège des médecins et chirurgiens, 175 ; le Collège de N. Y. 55. Boston n'a que 139 élèves de médecine.

En France, le commerce du tabac est un privilège du gouvernement qui en tire un de ses principaux revenus. En 1815, le tabac rapportait, de revenu net, 20 millions de francs ; en 1820, 42 millions ; en 1841, 72 m. ; en 1856, 121 m. En 1820, chaque habitant consommait en moyenne trois quarts de livre ; en 1841, près d'une livre ; et en 1856, près d'une livre et demie.

On sait que le gouvernement Canadien a déjà adopté le système décimal dans les comptes publics. Au lieu de compter encore par *louis, chelins et deniers courant*, on a adopté pour unité la piastre américaine divisée en cent cents ou centins. Jusqu'ici cette nouvelle manière de compter a été peu en usage dans le peuple, faute d'un nombre suffisant de pièces de monnaies de la nouvelle dénomination.

Les nouvelles monnaies canadiennes commencent à être mises en circulation. Le 20 cents ressemblent beaucoup à la pièce de trente sous ; le 10 cents pourrait être facilement confondu avec le quinze sous. Ces nouvelles pièces portent d'un côté l'effigie de la Reine et de l'autre la couronne de l'Angleterre, le chiffre de la valeur de la pièce, entouré de feuilles d'érable. Nous ajoutons ici un petit tableau comparatif de la valeur des monnaies en cents.

1 piastre vaut	100 cts.
1 écu "	50 "
1 chelin "	20 "
30 sous valent	25 "
6 " "	5 "

LONGITUDE DES PRINCIPALES VILLES DU CANADA.

Le Lieutenant Ashe, de la marine royale, vient d'achever les observations astronomiques et télégraphiques qu'il avait entreprises pour déterminer la longitude des principales villes du Canada. C'est l'observatoire de Greenwich, près de Londres, qui est le point de départ.

Québec 4h. 44m. 49s.  
Montréal 4h. 54m. 12s.

Ottawa 5h. 2m. 48s.  
Kingston 5h. 5m. 55s.  
Toronto 5h. 17m. 33s.

Cette longitude est occidentale, c'est-à-dire, que ces villes étant toutes situées à l'occident de Greenwich, le temps y est en retard sur Greenwich, de la quantité marquée plus haut. Quand il est midi à Québec, les horloges de Greenwich doivent marquer 4h. 44m. 49s.

La longitude de ces lieux exprimée en degrés est comme suit :

Québec 71°. 12'. 15". Ouest.  
Montréal 73°. 33'. 0". "  
Ottawa 75°. 42'. 0". "  
Kingston 75°. 43'. 45". "  
Toronto 76°. 38'. 15". "

ANTIQUITÉS CANADIENNES.

On voit dans l'Histoire du Canada, par M. F.-X. Garneau, 2de édition, vol. 1, page 173, que Mgr. de Laval avait éprouvé en France quelque difficulté à faire reconnoître sa juridiction spirituelle sur le Canada. Sur le point de partir pour son premier voyage, ce Prélat crut devoir demander l'appui de l'autorité royale. Anne d'Autriche, mère du roi Louis XIV, et régente du royaume, écrivit au gouverneur la lettre que nous publions aujourd'hui.

LETTRE DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE A M. D'ARGENSON, 1659.

Monsieur d'Argenson, ie veux bien accompagner la lettre du Roy monsieur mon fils, de celle cy, pour vous dire que suivant son intention et la mienne, vous ayez à faire reconnoître le Sieur Euesque de Petrée en qualité de Vicair Apostolique dans tout le pays de Canadas soumis à l'obeissance du Roy, et à tenir la main qu'il soit obéi dans toutes les fonctions Episcopales, mesme empescher qu'aucun Ecclesiastique ou autre n'en puisse exercer, ny auoir aucune jurisdiction Ecclesiastique, que par les ordres ou consentement dudit Sieur Euesque ; à quoy vous devez contribuer ce qui dépend de l'autorité de vostre charge, et faire repasser en France tous ceux qui oudront s'opposer à son établissement et ne pas se soumettre à sa jurisdiction, que nous entendons, le Roy monsieur mon fils et moy, estre dans toute l'estenduë ordinaire, et telle qu'ont accoustumé de l'auoir les autres Euesques. A quoy ne doubtant pas que vous ne satisfassiez, Ie prie Dieu, Mr. d'Argenson, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escrit à Paris ce dernier mars 1659.

Signé ANNE.

INSCRIPTION LATINE TROUVÉE A ORLÉANS-VILLE (ALGÉRIE.)

Cette creuse inscription composée des deux mots MARINUS SACERDOS peut se lire de diverses manières.

1o en partant de M qui occupe le centre du tableau ;

2o en partant de S qui occupe le milieu des quatre lignes extérieurs.

S O D R E C A S A C E R D O S  
O D R E C A S S S A C E R D O  
D R E C A S S V S S A C E R D  
R E C A S S V N V S S A C E R  
E C A S S V N I N V S S A C E  
C A S S V N I R I N V S S A C  
A S S V N I R A R I N V S S A  
S S V N I R A M A R I N V S S  
A S S V N I R I N V S S A C  
C A S S V N I R I N V S S A C  
E C A S S V N I N V S S A C E  
R E C A S S V N V S S A C E R  
D R E C A S S S A C E R D O  
O D R E C A S S A C E R D O  
S O D R E C A S A C E R D O S

MONSIEUR QUOI.

Un homme de Rouen s'appelait Quoi, Il n'est pas défendu de s'appeler Quoi ; c'est même indiquer que l'on descend d'un grammairien ou d'un curieux. Il fut, je ne sais pour quelle cause, appelé en justice. Le président lui demanda son nom ; Quoi, répondit-il.—Votre nom ? répéta le magistrat.—Eh bien ; Quoi.—Vous ne me répondez pas, vous êtes un insolent.—Pardon, je vous dis mon nom : Quoi, Justifin Quoi.

C'est seulement en lisant l'assignation que le président comprit que l'on pouvait se nommer Quoi.

ENIGME.

Lecteur, j'ignore encor quelle est mon origine, C'est un point sur lequel on a bien contesté. Je pense néanmoins que ma source est divine : Je suis cruelle, affreuse, pleine de beauté, Commune, riche, pauvre, agréable, légère, Sublime quelquefois, timide ou téméraire. Je pénètre partout, sous l'abîme des mers, Dans les antres obscurs, au milieu des déserts. Plus prompt que les vents, en moins d'une seconde Je vais d'un pôle à l'autre, et fais le tour du monde. Cependant, cher lecteur, je ne puis te céler Qu'on peut me découvrir, me saisir, me voler. L'un me tourne en tous sens, un autre me torture, Et pour mieux m'accuser, souvent me dénature. Si j'ajoute un seul mot tu vas me découvrir : Je suis libre. . . Jamais on ne peut m'enchaîner.

Le mot du dernier logogriph est mal-heureux, heureux.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abelle paraît une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d., payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abelle.

AGENTS.

A Sainte-Thérèse . . . . M. A. Nantel.  
A St. Hyacinthe . . . . M. F. Rainville.  
A Ste. Anne . . . . M. J. Fournier.  
A la Petite-Salle . . . . M. A. Gosselin.  
Chez les Externes . . . MM. { F. Gagné,  
  { P. Doherty.

N. M. HUOT, Gérant.